
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue à huis clos, selon l'arrêté ministériel du MAMH, et conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 19 mai 2020, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents par vidéo-conférence: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-20-022

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-023

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 20 avril 2020 et du 4 mai 2020

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 20 avril 2020 et du 4 mai 2020.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 20 avril 2020 et du 4 mai 2020 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-024

Adoption de la liste des comptes à payer No. 5-0-2020 et ratification de la liste des chèques émis No. 5-1-2020

Les listes des comptes à payer No. 5-0-2020 et des chèques émis No. 5-1-2020 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer **No. 5-0-2020** au montant de **21 728,25 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 5-1-2020** au montant de **306 483,69 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-025

Lecture et adoption du règlement numéro 380 concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion

Lecture est faite du règlement numéro 380 concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion.

En conséquence, il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 19 mai 2020, le règlement numéro 380 intitulé « Règlement concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-026

Nomination du vérificateur pour l'année 2020

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la firme comptable « Blais & Associés » soit mandatée pour faire l'examen des comptes de la municipalité, la vérification des livres et la préparation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-027

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 383 100 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunts suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 383 100 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
#350	383 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 350, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Cournoyer, appuyé par le conseiller Michel Latour et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2021	21 500 \$
2022	22 100 \$
2023	22 500 \$
2024	23 100 \$
2025	23 700 \$ (à payer en 2025)
2025	270 200 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 350 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-028

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – 383 100 \$

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	19 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heures d'ouverture	10h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 mai 2020
Montant	383 100 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 mai 2020, au montant de 383 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1-Financière Banque Nationale Inc.	21 500 \$	1,30000%	2021	Prix : 98,23100	Coût réel : 2,22893%
	22 100 \$	1,40000%	2022		
	22 500 \$	1,50000%	2023		
	23 100 \$	1,65000%	2024		
	293 900 \$	1,85000%	2025		
2-Banque Royale du Canada	21 500 \$	2,23000%	2021	Prix : 100,00000	Coût réel : 2,23000%
	22 100 \$	2,23000%	2022		
	22 500 \$	2,23000%	2023		
	23 100 \$	2,23000%	2024		
	293 900 \$	2,23000%	2025		
3-Caisse Populaire Desjardins Pierre-De Saurel	21 500 \$	2,37000%	2021	Prix : 100,00000	Coût réel : 2,37000%
	22 100 \$	2,37000%	2022		
	22 500 \$	2,37000%	2023		
	23 100 \$	2,37000%	2024		
	293 900 \$	2,37000%	2025		

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Cournoyer, appuyé par le conseiller Jacques Renaud et unanimement résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 27 mai 2020 au montant de 383 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 350. Ces billets sont émis au prix de 98,23100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-20-029

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ